



Mont
Saint
Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant le stationnement, **rue Blanche de Castille** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CIRCET ERI5280, pour le compte d'Orange, afin de réaliser des travaux de changement de poteaux, **rue Blanche de Castille** ;

N° 2024 - 1967

Du registre des arrêtés municipaux

**STATIONNEMENT
RUE BLANCHE DE CASTILLE**

ARRETONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er}. – Le stationnement sur la chaussée sera interdit et qualifié de gênant, pour le bon déroulement des travaux, **rue Blanche de Castille, au fond de l'impasse, du 11 décembre 2024 au 12 janvier 2025.**

ARTICLE 2. – La signalisation réglementaire sera mise en place par le bénéficiaire 48h avant le début des travaux.

ARTICLE 3. – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 04 DECEMBRE 2024

Certifié exécutoire par publication et affichage

en date du : **- 5 DEC. 2024**

Pour le Maire et par délégation

Copies

- Police Municipale/ Nationale
- SDIS
- SAMU
- Métropole Direction des Déchets
- CIRCET ERI5280

The stamp is circular with the text 'MONT-SAINT-AIGNAN' at the top, 'Seine Maritime' in the center, and 'MAIRE' at the bottom.

**Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la Gestion
Des Espaces Publics**